

BUREAU SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2023 - 15H00
AU SIEGE DU PARC A CARPENTRAS

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à quinze heures, le Bureau Syndical régulièrement convoqué en date du 02 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au siège du Parc à Carpentras, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de membres du Bureau En exercice : 18 Présents et représentés (mini 10) : 14 Quorum atteint
Nombre de voix En exercice : 108 Présentes : 76 Exprimées par pouvoirs : 9 Total : 85

Membres présents :

2 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteur de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN.

2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 8 voix) : Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 4 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV)

2 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 7 voix) : Michel JOUVE (Flassan), Jean-Pierre RANCHON (Sault)

5 représentants des communes (porteurs chacun de 4 voix) : Valérie MICHELIER (Caromb), Serge ANDRIEU (Carpentras), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat),

Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols)

1 membre excusé ayant donné pouvoir : Georges BOTELLA pouvoir à Jacqueline BOUYAC (Région)

Membres du Conseil de Massif invités présents : Cyril FALQUES (Aurel), Roland RUEGG (Brantes), Thierry THIBAUD (Savoillans)

Membres absents/excusés : Christian MOUNIER (Département), Jérôme BOULETIN (Cove), Alain CONSTANT (Bedoin), Alexandre ROUX (Entrechaux), Frédéric TENON (Malaucène), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région PACA)

Secrétaire de séance : Monsieur Michel JOUVE est nommé secrétaire de séance.

NOUVELLE CONVENTION DE GESTION DU SITE DU « PARANDIER »

Sur la commune de Mormoiron, le lieu-dit du Parandier a été identifié comme porteur d'une biodiversité importante. On y rencontre notamment le Silène de Porto (espèce végétale protégée au niveau régional) et le Pélobate cultripède (amphibien protégé nationalement), qui se reproduit dans la mare située dans la parcelle AN 0382, propriété de la Société Protectrice des Animaux (SPA).

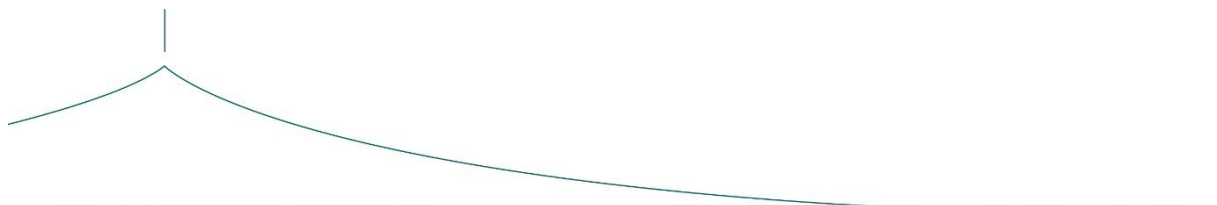
Depuis 2009, une convention de gestion a été signée par la SPA, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et le Syndicat mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux (SMAEMV) devenu PNRMV, afin d'associer les parties dans une volonté commune de préservation de ces richesses naturelles. Un plan de gestion a ainsi été élaboré et mis en œuvre pour la période 2009-2015.

Cette convention a ensuite été renouvelée en 2019, dans le but d'élaborer le nouveau plan de gestion 2019-2024. Parmi les nouvelles actions à mettre en œuvre, il est proposé d'étendre le périmètre de gestion en y intégrant certaines parcelles limitrophes, afin d'assurer une cohérence globale du site et ainsi d'optimiser les actions de gestion. Au total, quatre parcelles limitrophes intéressantes ont été identifiées, appartenant au GFA Château de Leyrac.

Afin d'étendre le périmètre de gestion, il est proposé d'intégrer le GFA Château de Leyrac dans la convention de gestion établie entre la SPA, le CEN PACA et le PNRMV.

De plus, depuis 2022, le Parc et le CEN PACA sont partenaires du projet « Diagnostic et restauration de la fonctionnalité du réseau de mares de la trame turquoise du Sud-Ouest Mont Ventoux » porté par l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux. Parmi les actions à réaliser, il est prévu la restauration, par l'EPAGE SOMV, de la mare du Parandier, ainsi que la création de nouvelles mares temporaires. Les objectifs sont de restaurer le potentiel d'accueil de la biodiversité et la fonctionnalité du réseau de mares.

Ainsi, il est également proposé d'intégrer l'EPAGE SOMV dans la convention de gestion, afin d'assurer une gestion durable du site du Parandier.



Le Bureau Syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Monsieur Frédéric ROUET ne souhaitant pas prendre part au vote,
A l'unanimité des membres présents,
Soit : Membres en exercice : 18 – Présents : 12 - Pouvoirs : 1 – Votants : 13
Suffrages exprimés : 81 – Pour : 81 - Abstention : 0 – Contre : 0

- accepte le contenu du présent rapport ;
- autorise Madame la Présidente à signer la nouvelle convention de gestion du site du « Parandier » intégrant le GFA Château de Leyrac et l'EPAGE SOMV, ci-annexée ;
- confie à Madame la Présidente la mise en place administrative et financière du projet ;
- autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

**La Présidente
du Parc naturel régional du Mont Ventoux
Conseillère Régionale**

Jacqueline BOUYAC